

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes CAULLIER Michèle, COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali, M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic, TUAILLON Jacques.

Excusés : Mmes BERTON Marie-Caroline, FRANCY Marie-Noëlle, MM. LOISEAU Ludovic (pouvoir à M. DUBOIS), MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE)

Secrétaire de séance : Mme DUBOIS Rolande

Le compte rendu de la séance du 22 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Pays de Bourges : Olivier Dubois

A la 1^{ère} réunion le quorum n'était pas atteint, une 2^{ème} réunion a donc été organisée à laquelle assistait une dizaine de représentants. Il a été voté la dissolution du Pays.

CdC de La Septaine : Olivier Dubois

- Les communautés de communes : Le Dunois, Les Hautes Terres en Berry et La Septaine recrutent pour l'animation du territoire pour le commerce local.
- SIRDAB : validation du PETR
- Redevance spéciale o. m. pour artisans et commerçants
- Tarifs cantine, gîte (identique à 2018)

Vornay-Infos : Ludovic Rivalain

Le bulletin est en cours d'impression (distribution semaine 52)

SIAB3A : Gilles Fontaine

- 2019 année charnière entre les deux contrats territoriaux.
- Demandes de subventions pour cellule animation et travaux.
- Participation 2019 des communautés de communes (identique à 2018)

Commission Communication de La Septaine : Rolande Dubois

Le bulletin et l'almanach vont être diffusés prochainement.

DELIBERATIONS

TAXE AGENCE BASSIN LOIRE BRETAGNE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les taux notifiés par l'Agence de Bassin Loire-Bretagne pour 2019 :

- Service de l'eau – taxe pollution domestique ; 0,23 €/m3 (identique au taux 2018 : 0,23 €/m3)
- Service assainissement – taxe réseaux de collecte : 0,15 €/m3 (taux 2018 : 0,18 €/m3)

ATTRIBUTION SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la subvention suivante :

- Association "Les Ptit Z'écoliers" : 360 € (6 € par élève)

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer à Madame Le Receveur municipal, l'indemnité de conseil et de confection de budget de l'exercice 2018, soit :

- Indemnité de conseil : 335,53 €
- Indemnité de confection du budget : 30,49 €
- Montant brut total : 366,02 € - net : 331,15 €

AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Vu le principe budgétaire et comptable,

Considérant que M. le Maire peut engager, liquider et mandater dans les limites du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déductions faites de celles imputées au chapitre 16 et 18)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, à utiliser une partie de ce montant pour régler les factures.

Adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'effectuer les écritures suivantes :

- compte 615221 : - 2.500 €
- compte 65541 : + 2.500 €

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes aménage les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier. Pour les Communes membres de Communautés de Communes, il est possible de reporter la date de transfert des compétences « eau » et « assainissement » du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026. Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur le report du transfert des Compétences « eau » et « assainissement » du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026 à la Communauté de Communes de la Septaine. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 10 voix pour
- 3 abstentions

de reporter le transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES

Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 12 janvier 2019 à 18 h 30 au centre socioculturel, au cours de cette cérémonie les prix du concours des maisons fleuries seront remis aux récipiendaires.

Le Maire,
Olivier DUBOIS

La secrétaire de séance,
Rolande DUBOIS